

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

Volume. — N° 18. — Juin 1886.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1886

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Brustlé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Reusse, *conservateur du matériel*.
M. Jassemijn, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Vernois.
Vice-Présidents..... Thirion, Brochon et Vinet.
Secrétaire-Général..... Macret
Secrétaire-Général-Adjoint..... Cagny.
Secrétaire..... Legras.
Trésorier..... Drivière.
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Lozet.
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Fossiez. — Bougeonnier. — Dupuis. — Guinand. — Salot. — Pecquet. — Palfroy. — Deslandes. — Bordier. — Ferraud. — Duronssoy.
La Chapelle-en-Serval : MM. E. Baudet. — Pichon.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Dubarle.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Dubray.
Trésorier : M. Huss.

VIENT DE PARAITRE

Chez PLON, NOURRIT et C^{ie}, éditeurs,
10, rue Garancière, à Paris.

TÊTE ROUSSE

PAR

PONTSEVREZ

Un beau volume des plus intéressants, in-18 jésus, 3 fr. 50.
(Envoi franco contre le prix en mandat-poste).

Du même Auteur :

LES ATTENTATS DE MODESTE

Roman dramatique et d'une haute portée morale que toute la presse a signalé comme une des œuvres les plus remarquables de ces derniers temps.

Un beau volume in-18 jésus, 3 fr. 50.

LA VIE MAUVAISE

POÉSIES

Couronnées par

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Un vol. in-18 jésus, 3 fr. 50.

JOUAUST, éditeur, Paris.

ON VA COMMENCER

SCÈNES ET SAYNÈTES

Interprétées par des Artistes du Théâtre Français, de l'Odéon, du Vaudeville et du Palais-Royal.

Un vol. in-18 jésus, 3 fr. 50.

TRESSE, éditeur, Paris.

Tous ces ouvrages se trouvent à la Librairie E. PAYEN,
Place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



PHYSIOLOGIE
ET
Culture du Blé

OU PRINCIPES A SUIVRE
POUR EN DIMINUER LE PRIX DE REVIENT

PAR
Eugène RISLER,

Directeur de l'Institut agronomique,
Membre de la Société nationale d'agriculture et du Conseil supérieur
de l'Instruction publique.

Ouvrage contenant 24 figures, 1 volume petit in-16, broché, 0,50 c.
(Librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris).

M. Risler vient de rendre un vrai service à tous les agriculteurs en publiant à la librairie Hachette le petit volume que nous recevons, et que tous nos cultivateurs auront bientôt entre les mains, s'ils ont souci d'augmenter leurs revenus.

Tout le monde se plaint de ne pas vendre son blé ou de le vendre mal ; et, pour remédier à cet état de choses, on demande l'établissement d'un droit sur les blés étrangers pour relever les cours. M. Risler croit qu'on obtiendra un résultat plus sûr en diminuant le prix de revient du blé, c'est-à-dire en améliorant les procédés de culture pour faire produire davantage à la terre. Mais laissons la parole à l'auteur :

« Que nos blés soient protégés par des droits d'entrée plus ou moins fort sur leurs concurrents étrangers, que cette protection soit plus ou moins efficace (et, pour ma part, je doute qu'elle puisse faire monter le prix moyen sur nos marchés de plus de 1 à 2 francs par quintal, même avec un droit de 5 francs), il faudra, dans tous les cas, que nous arrivions à faire des blés dont le prix de revient ne dépasse pas le prix de vente.

« Le pouvons-nous ? — Oui.

« Je connais des fermes où le prix de revient du blé est de plus de 25 francs par quintal, mais j'en pourrais citer également, et j'en citerai, où ce prix de revient n'est que de 14 à 15 francs. Ces dernières ont-elles un privilège spécial sous le rapport du sol et du climat ? — Non, et, du reste, si elles avaient un tel privilège, le prix ou le loyer de leurs terres serait probablement d'autant plus considérable. Le blé y coûte moins cher parce que on y emploie des procédés de culture qui fournissent des récoltes plus abondantes avec des dépenses relativement plus modérées.

« Quels sont ces procédés ?

« Je vais essayer de les décrire aussi clairement que possible, et je serai heureux si ce petit livre peut contribuer à relever chez nos agriculteurs le courage abattu par les difficultés de la crise que nous traversons.

« La science des ingénieurs en abaissant le prix des transports, a facilité la concurrence que nous font les blés étrangers. La science des agronomes doit chercher à rétablir l'équilibre, en nous apprenant à produire à meilleur marché. »

L'auteur examine successivement toutes les questions qui peuvent influer sur le prix de revient du blé, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en lisant les titres des principaux chapitres de cet excellent ouvrage :

Le climat. — Le sol et les engrais. — Propriétés physiques des terres et développement des racines. — Place dans les assolements et cultures préparatoires du blé. — Variétés de blé. — Choix et préparation des semences. — Quantité de semence à employer par hectare. — Epoque des semailles. — Profondeur des semis. — Semailles à la volée ou en lignes. — Automne et hiver. — Soins à donner au blé au printemps. — Floraison du blé. — Maturation et moisson. — Battage et produit.

En suivant les sages conseils que nous donne M. Risler, nous verrons bientôt nos greniers se remplir à bon compte, et nous n'aurons plus rien à redouter de la concurrence des blés étrangers.

**Société d'Horticulture
de l'arrondissement de Senlis.**

L'emploi de jardinier-professeur de la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Senlis est vacant par la démission de M. Dubarle, titulaire actuel.

CONDITIONS :

Traitement annuel : 1,500 francs, plus le logement.

Le professeur est tenu de faire l'entretien du jardin de la Société ; il donne en outre 72 leçons par année, tant à Senlis que dans les communes de l'arrondissement qui lui sont désignées.

Adresser les demandes à M. Macret, secrétaire-général, à Senlis.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 6 JUIN 1886

PRÉSIDENCE DE M. VERNOIS, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est mis aux voix et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne communication d'une demande de visite des cultures de Gloxinias et de Begonias tubéreux présentée par M. Vaudier, jardinier-chef au château de Chaalis. Plusieurs membres font observer que la Société devant avoir une exposition cette année, la visite n'est pas obligatoire. L'assemblée, après avoir entendu MM. Thirion et Brochon, vice-présidents, MM. Dubarle, Guinand et Lozet, décide à la majorité par une première épreuve que la visite aura lieu, et par une deuxième épreuve qu'elle ne portera que sur les cultures de Gloxinias.

MM. Bordier, Deslandes, Lozet, Fossiez, Tassin et Pecquet

XI^e VOLUME. — N^o 48. — JUIN 1886.

sont nommés membres de la commission chargée de la visite.

M. le Président fait part de la démission de M. Dubarle, jardinier-professeur de la Société, et lui en exprime tous ses regrets. Sur la proposition de M. Lozet, l'assemblée décide que M. Dubarle sera nommé membre perpétuel.

M. Thirion, vice-président, présente une variété nouvelle de rose obtenue au jardin de la Société; MM. Bordier et Tassin sont désignés pour examiner cette variété et en rendre compte.

M. Péan, architecte-paysagiste, fait hommage à la Société d'un ouvrage qu'il a publié sur le dessin, la création et l'ornementation des parcs et jardins; M. Lozet est chargé d'examiner cette publication et de dresser un rapport.

M. Francru (Fabien), aide-jardinier à Précy, est présenté comme membre.

La commission des apports en séance propose de voter des remerciements et des félicitations à M. Lozet, pour un lot de 20 variétés de Pivoines herbacées et de 40 variétés de Petunias obtenus de semis par fécondation artificielle, et à M. Pecquet pour une collection de 50 variétés de Calcéolaires herbacées.

La séance est levée à quatre heures.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Nos maraichers se plaignent quelquefois que malgré la grande quantité d'engrais qu'ils mettent dans leurs jardins, chaque année, leur terre est usée par la surproduction de légumes. Cela se comprend, car l'abondance d'engrais donne un excédant d'humus, c'est-à-dire d'azote, tandis que les matières minérales, calcaires, fer, phosphate, etc., ne sont pas remplacées.

Nous leur conseillons, pour rétablir leurs terrains, d'y mettre des amendements dans lesquels la chaux, le sulfate de fer, le phosphate de chaux viendront rétablir l'équilibre détruit.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de Chalon-sur-Saône*).

* *

Le *Bulletin de la Société d'Horticulture de Brioude* donne le procédé suivant de M. Fleury de Verneuil pour obtenir d'énormes pommes de terre :

« Lorsque mes touffes, dit M. Fleury, ont dix centimètres de haut, j'enlève toutes les tiges de la circonférence qui sont les moins vigoureuses et je n'en laisse qu'une ou deux au centre. Ces deux tiges suffisent pour alimenter les tubercules. La sève n'est pas gaspillée par des tiges inutiles et les tubercules sont énormes et plus nombreux que par le système ordinaire. »

M. Fleury, à l'Exposition de Blois, a obtenu une médaille d'or pour une exhibition de gros tubercules de ce genre. Il estime son rendement de 30 à 35,000 kilogs à l'hectare, tandis que chez nous la moyenne n'est que de 23 à 24,000 kilos.

Nous engageons nos collègues qui voudraient essayer ce procédé à nous informer de leurs résultats.

* *

Culture du crambé ou chou marin. — Quoique répandu à l'état sauvage sur les côtes de Normandie, et cultivé avec succès en Angleterre, le crambé commence à peine à se répandre dans quelques rares potagers du continent. C'est cependant un excellent légume, dont la saveur rappelle à la fois celle de l'asperge et de l'artichaut. Il a l'avantage d'être précoce, et c'est un mérite qui serait très apprécié, s'il était plus connu.

Le crambé se sème ordinairement en mars ou avril : mais on le multiplie parfois aussi au moyen d'éclats de ses souches séparées au mois d'octobre, parfois il se multiplie de lui-

même par des sujets qui nuisent à la régularité des plantations ; mais on peut les enlever et les transporter ailleurs.

Il est bon d'attendre que les jeunes plants soient assez forts avant de les repiquer. On peut aussi les laisser en place à un mètre l'un de l'autre, et ne pas les récolter la première année ; quelques jardiniers ne récoltent pas non plus la seconde année, ou du moins ne sacrifient que quelques pieds, et on réserve le reste pour la troisième année.

La longue attente d'une récolte a probablement été la principale cause de l'abandon dans lequel est tombé cet excellent légume. Aujourd'hui, une nouvelle voie lui est ouverte.

M. V. Berthault cultive le *crambé*, ou chou marin, par une méthode différente de celle employée ordinairement. Il laboure profondément le terrain, et lui donne une bonne fumure, puis, au lieu de semer en mars, il repique, vers le 20 avril, des tronçons de racines, il arrose copieusement et au mois d'août le *crambé* est prêt pour la consommation.

(Le Jardinier Suisse.)

REVOL-MASSOT.

*
* *

Opérations à pratiquer sur les Bourgeons du Poirier pendant la végétation. — Les opérations d'été ont pour but :

1° De diminuer la vigueur des pousses fortes et d'augmenter celle des pousses faibles, ou autrement dit, de régulariser la végétation, afin d'avoir, les années suivantes, des rameaux de moyenne vigueur qui fructifient facilement.

2° De réduire le nombre des feuilles, afin d'augmenter l'éclaircissement qui favorise le développement des fruits et la formation des boutons à fleurs.

3° De supprimer les pousses (ou bourgeons) inutiles qui absorberaient de la sève au détriment des fruits.

Les diverses opérations qui se pratiquent pendant la végétation sont :

1° L'ébourgeonnement ;

Nous les étudierons en suivant l'ordre dans lequel on les pratique.

2° Le pincement ;

3° La taille en vert.

ÉBOURGEONNEMENT. — Il a pour but de supprimer les bourgeons inutiles qui diminueraient l'intensité de l'éclaircissement et qui absorberaient de la sève au détriment des fruits.

Sont inutiles et doivent être supprimés les bourgeons :

1° *Qui se développent* au pied et sur le tronc des arbres ;

2° *Qui sont trop rapprochés* sur les branches de charpente. Ils sont trop rapprochés quand ils prennent naissance par deux ou par trois au même point, ou quand il en existe plus de trois sur une longueur de 42 à 45 centimètres.

3° *On enlève les bourgeons* qui se développent entre les arbres et les murs, lorsque les poiriers sont en espalier.

Pour ébourgeonner, on coupe les pousses au ras de la branche, lorsqu'elles ont atteint 5 ou 6 cent. de longueur.

PINCEMENT. — Il consiste à couper ou à casser l'extrémité tendre, encore herbacée, des bourgeons, afin d'en ralentir momentanément l'allongement.

Le pincement est un excellent moyen pour mettre les arbres à fruits ; en effet :

1° *Il favorise l'accès* de la lumière, en empêchant les bourgeons de développer un trop grand nombre de feuilles ;

2° *Il diminue la vigueur des gourmands ;*

3° *Il permet d'obtenir* des fruits attachés plus près de la branche de charpente.

Sur un arbre on doit pincer tous les bourgeons, excepté ceux qui terminent les branches de charpente.

Les bourgeons terminaux doivent se développer vigoureusement, car ils attirent, au sommet des branches, la sève, qui pénètre à l'extrémité de la racine.

1° *Sur les dards.* — On n'a pas de pincement à effectuer, car généralement les boutons ne s'allongent pas en bour-

geons; ils grossissent grâce aux feuilles qui les accompagnent, et se transforment en boutons à fleurs.

2° et 3° *Sur les brindilles et sur les rameaux à bois.* — On voit souvent l'œil supérieur (et quelquefois les deux yeux supérieurs) se développer en bourgeons; *l'inférieur est accompagné* de feuilles et se transforme en boutons à fleurs.

Ces bourgeons doivent être pincés à 42 ou 45 centimètres ou au-dessus de 4-5 bonnes feuilles.

Si on pince plus court, sur certaines variétés *les boutons* qui sont à l'aisselle des feuilles inférieures périssent, sur d'autres, ils se développent en bourgeons anticipés.

Les bourgeons doivent être pincés lorsqu'ils dépassent de 4 ou 2 centimètres les dimensions ci-dessus; s'ils atteignent 20 ou 30 centimètres, c'est-à-dire s'ils ont dépassé les dimensions indiquées, *on les casse au point* où on aurait dû les pincer.

Il faut visiter les arbres fréquemment pendant la végétation, afin de ne pas être obligé d'avoir recours à ce casement, qui a l'inconvénient de faire souvent développer en bourgeons anticipés les yeux des feuilles inférieures.

Bourgeons anticipés. — A la suite du premier pincement, on voit souvent, lorsque les arbres sont vigoureux, se développer au sommet des bourgeons opérés, de *nouvelles pousses* appelées bourgeons anticipés.

Il faut pincer ces bourgeons anticipés à 5 ou 6 centimètres de longueur, c'est-à-dire au-dessus de 2-3 bonnes feuilles.

Lorsqu'il apparaît, au mois de juillet ou d'août, de nouveaux bourgeons anticipés, au sommet des derniers opérés, quelques arboriculteurs les pincement au-dessus *d'une feuille* ou *sur leur empatement*; d'autres leur appliquent la *taille en vert*, que nous allons voir dans un instant.

4° *Sur les lambourdes*, qui produisent en été des fleurs et des fruits, il se développe une rosette de feuilles au point d'attache des fruits, et quelquefois un bourgeon. Ce dernier doit être pincé très court, au-dessus de deux feuilles. Sans

cette précaution, il pourrait s'accroître démesurément au détriment des fruits.

Lorsqu'un bourgeon naît au-dessous du point d'attache des fruits, on le pince à 4-5 bonnes feuilles. L'année suivante, il permettra de raccourcir la lambourde.

5° *Sur les bourses* on pince les bourgeons qui s'y développent au-dessus de 2-3 bonnes feuilles.

6° et 7° *Sur les gourmands et les têtes de saule* on traite les bourgeons comme sur les rameaux à bois ordinaires.

RÉSUMÉ DES PINCEMENTS. — Pincez au dessus de 2-3 bonnes feuilles : les bourgeons voisins des fruits, les bourgeons anticipés.

Pincez au-dessus de 4-5 bonnes feuilles, les bourgeons qui se développent sur les brindilles, les bourgeons qui se développent sur rameaux à bois, les bourgeons qui se développent sur les gourmands, et ceux qui apparaissent sur les têtes de saule.

Epoque des pincements. — Les pincements se pratiquent dès que les pousses ont atteint les dimensions indiquées.

Cette époque est variable suivant la saison, le climat, l'exposition et la précocité des variétés. En général, sous le climat de Paris, les pincements commencent vers le 15 avril et durent jusqu'en septembre.

TAILLE EN VERT. — Elle consiste à supprimer un certain nombre de bourgeons anticipés, afin de faciliter l'arrivée des rayons solaires qui colorent les fruits et qui favorisent la formation des boutons à fleurs.

Elle se pratique sur les bourgeons qui ont développé, à leur sommet, deux générations de bourgeons anticipés.

On taille le bourgeon primitif immédiatement au-dessus du bourgeon anticipé le plus voisin de la branche de charpente; ce dernier conservé est également taillé au-dessus du bourgeon anticipé de deuxième génération le plus rapproché de la base.

Enfin, cette opération se termine par le pincement au-dessus de 2-3 feuilles du bourgeon anticipé terminal.

Cette taille se pratique pendant les mois de *juillet et d'août*. Si on l'exécutait trop tôt, on ferait développer les boutons de la base des organes foliacés.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'horticulture d'Épernay*.)

* *

Etablissement des massifs de Rhododendrons. — Qui ne connaît pas ces superbes arbrisseaux aux fleurs si belles et si variées, aux feuilles semi-brillantes, persistantes? Ne sont-ce pas eux qui marchent au premier rang dans toutes nos expositions, depuis plusieurs années? Des horticulteurs ont acquis dans ce genre de culture plus que de la popularité, presque de la gloire. En effet, depuis un certain temps, MM. Truffaut, Croux, Moser, etc., nous en font voir de toutes les couleurs! — Qu'auraient dit ces pauvres variétés d'autrefois au teint si pâle, sans fixité, si tout à coup ont les eut transportées au milieu du pavillon de la ville de Paris, aux Champs-Élysées, au moment de l'exposition internationale de cette année? Se seraient-elles reconnues? Auraient-elles vu seulement un trait congénital, entr'elles et nos étincelantes variétés hybrides? Le progrès accompli, de ce côté, est immense! Notre horticulture nationale, notons-le, y a contribué pour une large part. Cependant, des esprits sceptiques, peu clairvoyants ou fantasques, disent et redisent tous les jours que nous ne sommes pas à la hauteur de certaines nations voisines, que nous avons beaucoup dégénéré depuis une vingtaine d'années. Non, Messieurs, cela n'est pas, vous vous trompez, et considérablement. Si l'horticulture subventionnée est en dégénérescence, il n'en est pas de même des productions dues à l'initiative privée qui sont, dans leur généralité, encore bien supérieures à celles de nos voisins. Donnez-vous la peine de visiter les grands établissements horticoles de la France, et vous verrez qui a tort ou

raison, des pessimistes ou de nous. Nier encore après cela, serait un acte anti-national, ou bien alors un crime de lèse connaissance.

Pour établir un massif de Rhododendrons, on choisit un endroit un peu à l'abri d'un soleil ardent, mais non ombragé. Le sol doit être formé d'une couche de terre de bruyère grossièrement concassée, de 30 à 40 centimètres d'épaisseur. Ces arbrisseaux peuvent vivre autrement : on peut les planter dans une terre simplement humide, graveleuse, ou en leur confectionnant un sol de terreau de feuilles, de sable et de terre franche; mais ils seront loin d'acquiescer dans ces deux derniers milieux la même beauté que dans le premier. Les Rhododendrons aiment l'humidité; aussi pour leur conserver cet élément pendant l'été, il est nécessaire de recouvrir le massif d'une couche de feuilles ou d'un paillis quelconque, et de pratiquer de fréquents arrosages.

Si après avoir creusé à la profondeur que nous venons d'indiquer pour mettre la terre de bruyère, on rencontrait de l'argile ou tout autre sol compact, il faudrait descendre un peu plus profond, 40 centimètres environ, de manière à pouvoir ajouter une couche de sable fin, destinée à absorber la trop grande humidité qui, dans ce cas, ne manquerait pas d'exister et amènerait alors trop promptement la décomposition de la terre de bruyère.

Les meilleures époques de plantation des Rhododendrons sont : à l'automne, sitôt les jeunes pousses bien aoûtées, en septembre et octobre; au printemps, jusqu'au moment où la végétation se remet en activité, c'est-à-dire pendant les mois de mars et avril.

Il faut empêcher le développement des drageons au pied des Rhododendrons; nous n'avons pas besoin de dire pourquoi, cela se devine aisément. Ces végétaux ne se taillent pas, ou du moins à la dernière extrémité, par exemple : lors de l'enlèvement de branches inutiles ou mortes. J. LUQUET.

* *

Plantation des Conifères. — Les Conifères sont et seront toujours un des plus beaux ornements de nos parcs et jardins, soit par leurs formes tantôt sévères, tantôt gracieuses, soit par leur beau port et leur feuillage toujours vert.

Pour qu'un Conifère soit beau et puisse se montrer dans toute sa splendeur, il faut lui donner la place nécessaire pour se développer aussi bien en largeur qu'en hauteur; la plupart du temps c'est ce qui n'a pas lieu; grâce à une mauvaise plantation, les arbres, trop serrés les uns contre les autres, se gênent mutuellement et se dénudent à la base, ce ne sont plus des Conifères, ce sont de vrais balais.

Le Conifère doit être planté isolé, soit seul, soit par deux ou trois. Seul, il doit être assez éloigné d'autres plantations ou d'un chemin pour qu'il puisse se développer à son aise sans être gêné par les bosquets voisins ou sans risquer de voir ses branches coupées parce qu'elles obstruent une allée.

Par deux ou par trois, non seulement les mêmes dispositions doivent être observées, mais en même temps, l'espace réservé entre les arbres formant le groupe doit être aussi assez considérable pour permettre aux deux ou trois arbres ainsi plantés de se développer sans se nuire mutuellement.

La plantation se fait surtout à deux époques différentes : en septembre et en mars-avril. Dans les terrains secs, on choisira de préférence la saison d'automne; dans les terrains humides, le printemps. Si les Conifères sont plantés en automne, il est nécessaire de couvrir la surface de la terre au pied de l'arbre avec des feuilles sur lesquelles on met un peu de fumier pour empêcher le vent de les enlever; cette couverture est nécessaire pour empêcher le gel de pénétrer jusqu'aux racines. Si la plantation a lieu au printemps, de forts arrosages sont nécessaires. Si la terre était très sèche lors de la plantation d'automne, il faudrait aussi arroser, mais si la terre est humide, cela n'est pas nécessaire à cette saison.

Dans les terrains humides, les Conifères doivent être

plantés un peu haut; par conséquent on prépare des creux de trois mètres carrés, on creuse jusqu'au sous-sol, puis on recomble et on ajoute de la terre de manière à former un tumulus ayant au maximum une hauteur de 30 à 40 centimètres; ce tumulus doit avoir à sa base un diamètre d'au moins deux mètres; le Conifère est planté au sommet du tumulus.

Les engrais qui conviennent le mieux aux Conifères, lors de leur plantation, sont de bons terreaux dans lesquels entrent passablement de feuilles. Le Conifère étant toujours transplanté avec une motte, l'engrais se met surtout autour de ladite motte de terre mélangé avec de la terre fine. Si la terre dans laquelle on plante est épuisée, on fera bien d'y ajouter aussi, en faisant le creux et en le comblant, une certaine dose de terreau.

Les Conifères dont la reprise est difficile sont cultivés par les horticulteurs en paniers et livrés ainsi aux acheteurs; dans ce cas, on devra les planter tels quels, c'est-à-dire avec le panier qui, au bout de peu de temps, se pourrit et disparaît; il est essentiel de mettre de la terre fine autour du panier et de la tasser par des arrosages, de façon qu'il ne se produise pas de vide entre le panier et la nouvelle terre.

Si la plante était en pot au lieu d'être en panier et que les racines, comme cela arrive quelquefois, sortent du pot, il faut casser le vase avant de planter, plutôt que de chercher à sortir le jeune arbre, ce qui serait très difficile si les racines passent par le trou placé au fond du vase; du reste, la culture en pot des Conifères ne peut être recommandée que pour les jeunes plantes, car, dès qu'elles sont grosses, les racines y prennent une mauvaise forme.

Si le Conifère a été cultivé en pleine terre, il est arraché avec une motte plus ou moins grosse; cette motte est entourée de paille; en plantant on défait la paille et on l'enlève entièrement, à moins que l'on ne craigne que la motte de terre ne se brise; dans ce cas, l'arbre est mis en place avec le culot de

paille, puis avant de combler on détache le culot dans sa partie supérieure et on étend la paille, puis on comble.

Pour la plantation des Conifères ordinaires qui doivent former des bosquets, la partie entière à planter est défoncée et le terrain relevé par de la terre apportée; la plantation se fait de la manière indiquée ci-dessus. Pour les distances, on peut agir de deux façons : planter tout de suite à la distance que doivent avoir les arbres lorsqu'ils seront grands, cela offre l'inconvénient d'avoir une plantation clair-semée, car il est de toute importance, même pour les bosquets, de planter de telle façon que les arbres ne s'étouffent pas mutuellement, ou bien, ce qui vaut mieux, c'est de planter à demi-distance pour que la plantation fasse de suite bon effet, mais alors il est essentiel d'enlever au bout de quelques années un arbre sur deux ; dans ce cas, la plantation doit être faite en vue de cette opération.

Les Conifères peuvent être plantés déjà d'une certaine grosseur, mais à condition qu'ils aient été replantés plusieurs fois et non laissés à la même place où ils ont été semés, ce qui arrive, par exemple, pour les sapins dits de montagne qui, en apparence bon marché, reviennent plus cher que ceux de pépinière, vu la quantité qui périssent.

Tout bon horticulteur transplante ses Conifères plusieurs fois pendant leur jeune âge, et ensuite tous les trois ou quatre ans; de cette manière ils forment de bonnes racines et leur reprise est assurée.

E. VAUCHER.

(Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or).

A VENDRE à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

ENGRAIS G. SERPIN

INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

A PARIS, 24, rue des Halles.

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.
Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.
Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil avec diplôme, offerte le 17 août 1884,
par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise, en témoignage de leur satisfaction pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais G. SERPIN.

Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel,
à base de goudron, breveté s. g. d. g.,
sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes récompenses accordées à ce genre de fabrication.

Une notice explicative est adressée franco aux personnes qui en font la demande.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES
à toutes les cultures.

ENGRAIS G. SERPIN
Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

FERTILISANT G. SERPIN
Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

INSECTICIDE PUR G. SERPIN
Pouvant se mêler à tous les engrais.

N. ANTOINE ET FILS

PREMIÈRES RÉCOMPENSES
A TOUTES LES EXPOSITIONS

ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

ENCRE MODERNE

NOIR FINE INALTÉRABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



Leçons d'Horticulture.

JUILLET 1886.

Pincement des Arbres fruitiers. — Greffe.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 4, à midi 1/2, au jardin de la Société.
<i>Vineuil :</i>	Jedi 8, à 9 heures du matin, chez M. Dupré.
<i>Précy :</i>	Jedi 8, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Versigny :</i>	Dimanche 11, à 10 heures du matin, chez M. Lemaire.
<i>Nanteuil :</i>	Dimanche 11, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Chantilly :</i>	Jedi 15, à 9 heures du matin, à la mairie.
<i>Apremont :</i>	Jedi 15, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Gallé.
<i>Pontarmé :</i>	Dimanche 18, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 18, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Brasseuse :</i>	Jedi 22, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Clairin.
<i>Fleurines :</i>	Dimanche 25, à 10 heures du matin, chez M. Demichy.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 25, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Ermenonville :</i>	Jedi 29, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard.
<i>Plessis-Belleville :</i>	Jedi 29, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»		42 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

TREIZIÈME EXPOSITION

DE

**Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots
de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie et de pleine terre,**

ET

**D'INSTRUMENTS NOUVEAUX OU PERFECTIONNÉS
UTILÉS A L'HORTICULTURE**

QUI AURA LIEU A SENLIS

DANS LE JARDIN D'EXPÉRIENCES DE LA SOCIÉTÉ
les 11, 12, 13 et 14 Septembre 1886.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

ART. 7. — Les personnes qui voudront concourir devront en faire la déclaration écrite à M. NOCHÉ, rue Rougemaille, à Senlis, au plus tard le 15 août, en indiquant la nature, le nombre et les dimensions des objets qu'elles devront exposer, et l'*emplacement exact* qui leur sera nécessaire. — Elles joindront à leur demande la liste complète et détaillée des produits avec lesquels elles voudront concourir.